



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-EQ-108**

Wagon d'autoroute ferroviaire

1. Secteur d'application

Transport ferroviaire de semi-remorques (ou « autoroute ferroviaire ») destiné au transport de marchandises entre deux terminaux de transbordement dont l'un au moins est situé en France métropolitaine.

2. Dénomination

Acquisition (achat ou location) d'un wagon d'autoroute ferroviaire neuf.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Dans le cas d'une location, la durée du contrat de location est au minimum de 24 mois, hors reconduction tacite.

La date d'achèvement de l'opération est la date de fin du relevé de trafic prévu ci-dessous.

Le délai entre la date d'autorisation de mise en exploitation commerciale du wagon et la date d'achèvement de l'opération est au maximum de 18 mois.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne l'achat ou la location d'un wagon d'autoroute ferroviaire neuf.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont :

- le certificat d'immatriculation du wagon,
- l'autorisation de mise en exploitation commerciale incluant le numéro d'identification du wagon obtenu auprès de l'autorité nationale compétente (à titre d'exemple, l'EPSF pour la France),
- le ou les relevé(s) de trafic, issu(s) de l'opérateur de transport combiné, ou de l'entreprise ferroviaire, listant les trajets réalisés sur le territoire français par le wagon d'autoroute ferroviaire, l'identification de l'autoroute ferroviaire concernée (lieux de départ et d'arrivée : ville, code postal, pays) et le numéro d'immatriculation du wagon, la date du trajet et, pour chaque trajet effectué, les références de la demande de sillons auprès du gestionnaire du réseau ferré emprunté et les références de la facture émise par ce gestionnaire.

L'ensemble des relevés de trafic couvre une période d'essai d'au maximum 6 mois consécutifs. Seuls sont pris en compte les voyages de wagons à plein ou à vide, effectués au départ ou à l'arrivée d'au moins un terminal de transport combiné en France.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Autoroute ferroviaire	Montant kWh cumac par voyage		Nombre de voyages
Calais - Le Boulou	72 500	X	V
Calais - Orbassano	61 200		
Bettembourg - Le Boulou	65 800		
Bettembourg - Lyon Guillotière	37 600		
Rungis - Perpignan	46 700		
Rungis - Sète	43 700		
Noisy-le-Sec - Sète	44 800		
Zeebrugge - Sète	60 100		
Aiton - Orbassano	5 600		
Calais - Folkestone	6 100		

V est le nombre de voyages par an réalisés par le wagon. Il est égal au nombre de voyages relevés sur 6 mois dans le relevé de trafic du wagon multiplié par deux.



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-108,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ TRA-EQ-108 (v. A28.4) : Acquisition (achat ou location) d'un wagon d'autoroute ferroviaire neuf

- *Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :
- *Dates du relevé de trafic : Début du relevé :/...../..... Fin du relevé :/...../.....
- Date de la preuve de réalisation de l'opération :
- Référence de la preuve de réalisation de l'opération :
- NB : L'ensemble des relevés de trafic couvre une période d'essai d'au maximum 6 mois consécutifs.
- * Date de l'autorisation de mise en exploitation commerciale du wagon :
- * N° d'immatriculation NEV du wagon :
- * Nombre total de voyages réalisés par le wagon, relevés sur 6 mois consécutifs au maximum :
- * Autoroute ferroviaire (une seule case à cocher) :
- ☐ Calais - Le Boulou
 - ☐ Calais - Orbassano
 - ☐ Bettembourg - Le Boulou
 - ☐ Bettembourg - Lyon Guillotière
 - ☐ Rungis - Perpignan
 - ☐ Rungis - Sète
 - ☐ Noisy-le-Sec – Sète
 - ☐ Zeebrugge - Sète
 - ☐ Aiton - Orbassano
 - ☐ Calais - Folkestone

Tous les voyages mentionnés dans le relevé de trafic ont été réalisés au départ ou à l'arrivée d'au moins un terminal de transport combiné localisé en France.

A remplir si le wagon fait l'objet d'une location :

- * Le matériel est neuf et la durée de location est égale ou supérieure à 24 mois : ☐ OUI ☐ NON



**Annexe 2 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-108,
définissant le modèle de tableau récapitulatif des opérations d'économies d'énergie**

Raison sociale du demandeur	SIREN du demandeur	Référence EMMY de la demande	Référence interne de l'opération	Numéro d'identification du wagon d'autoroute ferroviaire figurant sur le certificat d'immatriculation	Adresse de l'établissement réalisant l'opération

Suite du tableau

Code postal de l'établissement réalisant l'opération sans cedex	Ville de l'établissement réalisant l'opération	Raison sociale du bénéficiaire de l'opération	SIREN	Adresse du siège social du bénéficiaire de l'opération

Suite du tableau

Code postal (sans Cedex)	Ville	Volume CEE "hors précarité énergétique" (kWh cumac)	Volume CEE "précarité énergétique" (kWh cumac)	Référence de la fiche d'opération standardisée	Date d'engagement de l'opération

Suite du tableau

Date d'achèvement de l'opération	Nature de la bonification	SIREN du professionnel	Raison sociale du professionnel	SIREN du sous-traitant	Raison sociale du sous-traitant	Nature du rôle actif et incitatif